

SUPPORTS DE FORMATION DU GCE - RAPPORTS BIENNAUX ACTUALISÉS

Les mesures d'atténuation et leurs effets



Sommaire de la présentation

- I. Objectifs du support de formation du rapport biennal actualisé (RBA)
- II. Contexte de la communication d'informations : décisions 17/CP.8 et 2/CP.17, annexe III, section IV
- III. Paragraphe 11 : présentation de l'information sous forme de tableaux
- IV. Paragraphe 12, a) : description des mesures d'atténuation et de leurs effets
- V. Paragraphe 12, b) : informations sur les méthodes et hypothèses
- VI. Paragraphe 12, c) : objectifs de la mesure et dispositions prises ou envisagées pour les atteindre
- VII. Paragraphe 12, d) : progrès dans la mise en œuvre
- VIII. Paragraphe 12, e) : informations sur les mécanismes internationaux fondés sur le marché
- IX. Paragraphe 13 : informations sur les dispositifs nationaux de mesure, de notification et de vérification



I. Objectifs

Les objectifs du support de formation du RBA sont les suivants :

1. Servir de **boîte à outil propositionnelle** pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) sur **la manière de communiquer les informations** pertinentes dans les RBA, conformément à la décision 2/CP.17, annexe III, section IV ;
2. Fournir pour référence des **exemples illustratifs** que les Parties **pourront choisir** comme base pour communiquer les informations dans leurs RBA ;
3. **S'appuyer sur et améliorer** les supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (CGE).



II. Contexte de la communication d'informations : communiquer des informations sur les mesures d'atténuation

❑ Décision 17/CP.8

❑ IV. DESCRIPTION GÉNÉRALE DES MESURES PRISES OU ENVISAGÉES POUR APPLIQUER LA CONVENTION

- ❑ 26. Les Parties non visées à l'annexe I peuvent fournir des informations sur les programmes comportant des **mesures visant à atténuer** les changements climatiques par une action sur les émissions anthropiques par les sources et sur les absorptions anthropiques par les puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, ainsi que des mesures visant à faciliter une adaptation appropriée aux changements climatiques, conformément aux dispositions précisées dans les directives.



II. Contexte de la communication d'informations (suite)

- ❑ **B : Programmes comportant des mesures visant à atténuer les changements climatiques.**

- ❑ **37.** Conformément au paragraphe 1 b) et c) de l'article 12 de la Convention, chaque Partie communique à la Conférence des Parties des informations décrivant de façon générale les mesures qu'elle a prises ou qu'elle envisage de prendre en vue d'élaborer, d'appliquer, de publier et de mettre à jour régulièrement des programmes nationaux et, selon le cas, régionaux, comportant des mesures visant à atténuer les changements climatiques par une action sur les émissions anthropiques par les sources et sur les absorptions anthropiques par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal, et toute autre information qu'elle juge utile pour atteindre l'objectif de la Convention et propre à figurer dans sa communication.



II. Contexte de la communication d'informations (suite)

□ **B I. Démarches méthodologiques**

- **38.** Selon les conditions qui leur sont propres, les Parties non visées à l'annexe I sont encouragées à utiliser toute **méthode disponible et appropriée** pour élaborer des programmes comportant des **mesures visant à atténuer** les changements climatiques et à les hiérarchiser ; elles devraient, pour ce faire, tenir compte des objectifs de développement durable, lesquels devraient comporter une dimension sociale, économique et environnementale.
- **39.** Pour évaluer les incidences de ces programmes sur divers secteurs économiques, les Parties non visées à l'annexe I peuvent utiliser les ressources techniques appropriées.

□ **B II. Communiquer les informations**

- **40.** Compte tenu des conditions qui leur sont propres, les Parties non visées à l'annexe I sont encouragées à fournir, dans la mesure où leurs moyens le leur permettent, des informations sur les programmes et les mesures mises en œuvre ou prévues qui concourent à l'atténuation des changements climatiques en agissant sur les émissions anthropiques par les sources et sur les absorptions anthropiques par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment, selon qu'il convient, des informations pertinentes par secteur clef sur les méthodes, les scénarios, les résultats, les mesures et les dispositifs institutionnels.



II. Contexte de la communication d'informations (suite)

Décision 2/CP.17, annexe III, section I - Objectifs

Objectif 1

- Aider les Parties non visées à l'annexe I à répondre aux exigences en terme de communication des informations

Objectif 2

- Encourager la présentation cohérente, transparente, complète, exacte et en temps voulu des informations

Objectif 3

- Permettre l'améliorer de la communication d'informations par les Parties non visées à l'annexe I sur les mesures d'atténuation et leurs effets, les besoins recensés et l'appui reçu

Objectif 4

- Donner des orientations à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier pour fournir en temps voulu l'appui financier

Objectif 5

- Faciliter la présentation d'informations sur les ressources financières, les technologies et l'aide au renforcement des capacités qui sont nécessaires et qui ont été reçues, notamment pour l'établissement de rapports biennaux actualisés

Objectif 6

- Aider les Parties non visées par l'annexe I à rendre compte, dans la mesure du possible, des conséquences économiques et sociales des mesures de riposte



Communiquer les informations sur les mesures d'atténuation et leurs effets

- ❑ Méthodes et hypothèses
- ❑ Objectifs de la mesure et dispositions prises ou envisagées pour les atteindre
- ❑ Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les dispositions correspondantes prises ou envisagées et les résultats obtenus, notamment les réalisations estimées (paramètres de mesure dépendant du type de mesure) et les réductions estimées des émissions, dans la mesure du possible
- ❑ Mécanismes internationaux fondés sur le marché
- ❑ Description des dispositifs MRV nationaux

Sous forme de tableau



Communiquer les informations sur les mesures d'atténuation et leurs effets (suite)

❑ Décision 2/CP.17, annexe III, Section IV

- ❑ **Paragraphe 11** : Les Parties non visées à l'annexe I devraient communiquer des informations, sous forme de tableaux, sur les mesures visant à atténuer les changements climatiques qui portent sur les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal.

- ❑ **Paragraphe 12** : Pour chaque mesure d'atténuation ou groupe de mesures d'atténuation, parmi lesquelles figurent, le cas échéant, celles énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/ 2011/INF.1, les pays Parties en développement doivent, dans la mesure du possible, fournir les informations suivantes :
 - a) Le titre et le descriptif de la mesure d'atténuation, notamment des informations sur la nature de cette mesure, son champ d'application (c.-à-d. les secteurs et les gaz visés), les objectifs quantitatifs et les indicateurs de l'état d'avancement;
 - b) Des informations sur les méthodes et les hypothèses retenues;
 - c) Les objectifs de la mesure et les dispositions prises ou envisagées pour les atteindre;
 - d) Des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les dispositions correspondantes prises ou envisagées et les résultats obtenus, notamment les réalisations estimées (paramètres de mesure dépendant du type de mesure) et les réductions estimées des émissions, dans la mesure du possible;
 - e) Des informations sur les mécanismes internationaux fondés sur le marché.



Communiquer les informations sur les mesures d'atténuation et leurs effets (suite)

- ❑ **Paragraphe 13** : Les Parties devraient fournir des informations sur les dispositifs nationaux de mesure, de notification et de vérification.

La Conférence des Parties a, par sa **décision 1/CP.16, paragraphe 48**, décidé que les pays en développement prendront des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) **dans le cadre du développement durable**, soutenues et rendues possibles par des technologies, des ressources financières et des activités de renforcement des capacités, pour faire en sorte que les émissions s'écartent d'ici à 2020 de celles qui se produiraient dans l'hypothèse de politiques inchangées.

La Conférence des Parties a décidé, par sa décision **24/CP.18**, que les initiatives et les plans visant la diversification économique ayant d'autres retombées positives sous la forme, mais pas seulement, de réductions des émissions, s'inscriront dans le cadre des dispositions de l'alinéa b ii) du paragraphe 1 de la décision 1/CP.13. Elle a également décidé que les mesures, notifications et vérifications des aspects pertinents des initiatives et des plans reposeront sur les dispositions prévues dans les décisions 1/CP.16, 2/CP.17 et 1/CP.18.



III. Paragraphe 11 : présentation de l'information sous forme de tableaux

Les Parties non visées à l'annexe I devraient communiquer, **sous forme de tableaux**, les informations sur les mesures visant à atténuer les changements climatiques qui portent sur les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de tous les GES non réglementés par le Protocole de Montréal.

- ❑ Étant donné que les directives ne fournissent pas davantage d'information sur l'aspect et le format de ces tableaux, le CGE a fourni quelques exemples tirés de **Parties non visées à l'annexe I** pouvant servir de référence ou de modèle. Les tableaux peuvent être utilisés tels quels, combinés à d'autres tableaux, ou modifiés.



Proposition de format de tableau 1 : description des mesures d'atténuation

Ce tableau est un format proposé pour l'alinéa a) du paragraphe 12.

Nom : saisissez ici le nom de la mesure

Description : saisissez ici une description de la mesure et donnez davantage de détails dans les colonnes ci-dessous

Nature de la mesure	Champ d'application		Objectifs quantitatifs	Indicateurs d'état d'avancement
	Secteurs	Gaz		
Ex.	i.	i.	i.	i.
	ii.	ii.	ii.	ii.

Source : Groupe consultatif d'experts (CGE), 2013



Proposition de format de tableau 2 : détails des mesures d'atténuation

Ce tableau est un format proposé pour les alinéas b), c), d) et e) du paragraphe 12

Nom : saisissez ici le nom de la mesure

Informations

Méthodes	Hypothèses
i.	1.a
ii.	2.a
	3.b

Objectifs et progrès de la mise en œuvre

Objectifs de la mesure	Dispositions prises ou envisagées pour atteindre les objectifs		Progrès accomplis, notamment les réalisations estimées (paramètres de mesure dépendant du type de mesure)	Réductions des émissions estimées, dans la mesure du possible
	Mesures prises	Mesures envisagées		
i.	i.	i.	i.	i.
	ii.	ii.	ii.	ii.

Informations sur les mécanismes internationaux fondés sur le marché

Fournissez les informations sur les mécanismes internationaux pertinents pour la mise en œuvre de la mesure

Source : CGE, 2013.



Proposition de format de tableau 3 : vue d'ensemble des mesures d'atténuation

Mesures d'atténuation	Statut (planifié/en cours/mis en œuvre)	Objectifs spécifiques	Description (Type de mesure, type de réduction, gaz visé, calendrier)	Coordination et gestion	Potentiel de réduction des émissions estimé	Co-avantages	Autres effets	Type de soutien reçu	Coût pour la préparation et la mise en œuvre
Mesure 1									
Mesure 2									
Mesure 3									
...									

Source : CGE, 2013.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation du Vietnam

Tiré de la proposition MAAN du Centre for Clean Air Policy (CCAP) du Vietnam :

Mitigation Action	Description (type of action, type of reduction, target gas, start year, end year, etc.)	Estimated Emission Reduction Potential (tCO ₂ e) (GHG and key category affected)	Methodologies and Assumptions	Status (planned/ on going / implemented actions) (progression indicators in start year and each subsequent year)	Coordination and Management (implementing entities)	Co-Benefits and Other Effects	Costs (preparation and implementation)	Type and Sources of Support Received
NAMA in the Waste Sector: Waste to Resources for Cities in Vietnam	Waste management polices will be developed and implemented based on financial viability of advanced waste management practices from pilot projects.	Goal: Reduce GHG Emissions by 5% in waste sector by 2020 relative to 2005 levels.	In NAMA-readiness project, IMHEN calculated baseline emission of waste sector in 21 cities. Use BAU and Mitigation scenarios to track emissions reductions.	Preparation (data collection and trainings) 2013, Pilot Projects 2014-2015, Implementation of NAMA nationwide 2015-2010	Headed by Ministry of Natural Resources and Environment (MONRE), Steering Committee Vietnam IMHEN and UN-ESCAP	Environmental benefits: •Reduced dependence on Inorganic fertilizers •The use of compost enriches soils •Protection of water resources	Amount requested: \$10-20 million	(Expected) IMHEN Inkind contribution; unilateral contribution from national and municipal governments; UNESCAP studies, training, seed funding; International support in form of infrastructure and training; Private sector aid on project to project basis.
	NAMA Objectives: i.Improvement of waste collection services in cities in Vietnam, and the promotion of 3R principles; ii.The diversion of waste streams from landfill disposal and other end-of-pipe solutions; iii. Sorting out of the organic and inorganic components of waste streams through the separation of waste at source; iv. Promotion of the biological treatment of the organic waste v.The recycling and reuse of inorganic waste. IRRC Model i) collection of segregated waste; ii) storage and processing of waste iii) sale of the resources produced from the waste Timeframe: 2013-2020	A typical IRRC facility can process up to 20 ton organic waste per day, which can potentially reduce 6,600 tonnes of methane per year compared to BAU				Economic benefits: •Reduction of waste disposal costs incurred by municipalities • Potential source of revenues Social benefits: • Eliminate malodorous compounds • Reduction of vermin and Pathogens • Deactivation of weed seeds • Potential for creating jobs		

Source : CCAP, 2013. Disponible sur http://ccap.org/assets/NAMA-Proposal-Executive-Summaries_CCAP_May-8-2013.pdf



IV. Paragraphe 12, a) : description des mesures d'atténuation

D'autres informations que celles renseignées dans le format de tableau proposé peuvent également être incluses, comme par exemple celles tirées du registre MAAN de la CCNUCC :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <i>Vue d'ensemble</i><input type="checkbox"/> <i>Nom de la/des mesure(s) d'atténuation</i><input type="checkbox"/> <i>Descriptif de la/des mesure(s) d'atténuation</i><input type="checkbox"/> <i>Objectif et activité ciblée</i><input type="checkbox"/> <i>Secteur</i><input type="checkbox"/> <i>Technologie</i><input type="checkbox"/> <i>Type de mesure</i><input type="checkbox"/> <i>Gaz à effet de serre couverts par la mesure</i><input type="checkbox"/> <i>Réduction des émissions estimée</i><input type="checkbox"/> <i>Type d'instrument</i><input type="checkbox"/> <i>Politiques ou stratégies nationales pertinentes</i><input type="checkbox"/> <i>Lien avec d'autres activités d'atténuation</i><input type="checkbox"/> <i>Entité nationale d'exécution</i> | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <i>Coût</i><input type="checkbox"/> <i>Commentaires relatifs au coût total de la préparation</i><input type="checkbox"/> <i>Source de financement</i><input type="checkbox"/> <i>Soutien requis pour préparer la mesure d'atténuation</i><input type="checkbox"/> <i>Commentaires relatifs au soutien technique</i><input type="checkbox"/> <i>Soutien reçu</i><input type="checkbox"/> <i>Indicateurs d'état d'avancement</i> |
|--|---|



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation des Îles Cook

- ❑ **MAAN sollicitant un soutien pour la mise en œuvre**
- ❑ **A.1 Partie : Îles Cook**
- ❑ **A.2 Titre des mesures d'atténuation :**
Soutien apporté à la mise en œuvre de l'objectif 100% électricité renouvelable d'ici 2020
- ❑ **A.3 Description des mesures d'atténuation :** Le gouvernement des îles Cook s'est fixé comme objectif politique d'atteindre 100% d'électricité renouvelable d'ici 2020 avec un plan de mise en œuvre progressif visant 50% pour 2015. (MAAN)
- ❑ **A.3 Description des mesures d'atténuation :** Ce MAAN définit des exigences de soutien qui dépassent le soutien déjà reçu de sources internationales. (Pour davantage d'informations, voir le document séparé « Description complète » de ce MAAN)
- ❑ **A.4 Secteur :** Approvisionnement en énergie
- ❑ **A.5 Technologie :** Bioénergie, efficacité énergétique, énergie solaire, énergie éolienne, autres (voir « Description complète » du MAAN)
- ❑ **A.6 Type de mesure :**
 - ❑ Projet : Investissement dans la machinerie
 - ❑ Projet : Investissement dans l'infrastructure

Source : <http://unfccc.int/files/cooperation_support/nama/application/pdf/nama_implementation_renewable_energy_cook_islands.pdf>.



Rendre compte des conséquences économiques et sociales des mesures de riposte

- ❑ L'un des objectifs des directives pour la communication d'informations dans le rapport biennal de la CCNUCC pour les Parties non visées à l'annexe I de la Convention, incluses dans l'annexe III de la décision 2/CP.17, est destiné à aider les Parties non visées par l'annexe I à rendre compte, dans la mesure du possible, des conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.
- ❑ Le format de tableau proposé a été préparé en guise d'exemple afin d'aider les Parties non visées par l'annexe I qui souhaitent communiquer de telles informations.



Proposition de format de tableau 4 : rendre compte des conséquences économiques et sociales des mesures de riposte

Mesures de riposte	Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte	Défis et contraintes pour faire face à ces conséquences	Soutien requis pour faire face à ces conséquences
<p><i>1. Dans cette colonne, les Parties non visées à l'annexe I peuvent fournir une description d'une/de mesure(s) de riposte spécifique(s)</i></p>	<p><i>2. Dans cette colonne, les Parties peuvent rendre compte des conséquences des mesures spécifiques identifiées dans la 1^{ère} colonne, notamment en fournissant des informations sur le lien entre la mesure et la conséquence.</i> <i>- Veuillez ventiler les informations relatives à l'intensité et la magnitude par : faible ; moyen; et haut (afin de créer des critères spécifiques pour la désagrégation)</i></p>	<p><i>3. Dans cette colonne, les Parties peuvent rendre compte des défis et contraintes pour faire face aux conséquences identifiées dans la 2^{de} colonne.</i></p> <p><i>Les Parties peuvent également fournir davantage d'informations relatives au financement, aux technologies, aux besoins de renforcement des capacités et au soutien reçu.</i></p>	<p><i>4. Dans cette colonne, les Parties peuvent spécifier le soutien nécessaire en vue de la diversification économique.</i></p> <p><i>Les Parties peuvent également fournir davantage d'informations relatives au financement, aux technologies, aux besoins de renforcement des capacités et au soutien reçu.</i></p>
.....
.....
.....



V. Paragraphe 12, b) : méthodes et hypothèses

- ❑ Les directives ne précisent pas quelles méthodes et hypothèses les Parties doivent utiliser.

- ❑ Les informations à fournir sur les méthodes et hypothèses peuvent avoir trait aux éléments suivants :
 - ❑ Le champ d'application des mesures d'atténuation ;
 - ❑ Les effets des mesures d'atténuation ;
 - ❑ Les objectifs quantitatifs et les indicateurs d'état d'avancement ;
 - ❑ Les réductions des émissions estimées.

- ❑ Les Parties rendront compte des méthodes et hypothèses utilisées dans le cadre de la préparation du RBA, dans la mesure du possible.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation de la Malaisie

Table 3.4

Scenarios for the Energy Sector

SCENARIOS	ASSUMPTIONS																												
Energy Efficiency and Conservation (EEC)	<p>1. <u>Total Electricity Demand in Industrial Sector (INEL)</u> Potential reduction of electricity demand in industrial sector from the year 2015 until 2020 by 0.8 percent per annum (total of 4.8 percent)</p> <p>2. <u>Final energy demand in Industrial Sector (INTI)</u> Potential reduction of final energy demand (electricity + petroleum products + coal + natural gas) in industrial sector by 1.0 percent per annum from 2015 until 2020 (total of 5.0 percent)</p> <p>3. <u>Final energy demand in Commercial Sector</u> Potential reduction of electricity demand in commercial sector from the year 2015 until 2020 by 0.8 percent per annum (total of 4.8 percent)</p>																												
Renewable Energy (RE)	<p>1. By 2020, Malaysia will be expected to have renewable energy (RE) capacity in power generation. The breakdown of the capacity based on type of fuels are shown below:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="7">Cumulative Capacity (MW)</th> </tr> <tr> <th>Year</th> <th>Bio-mass</th> <th>Biogas</th> <th>Mini-hydro</th> <th>Solar PV</th> <th>Solid Waste</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>330</td> <td>100</td> <td>290</td> <td>65</td> <td>200</td> <td>985</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>800</td> <td>240</td> <td>490</td> <td>190</td> <td>360</td> <td>2,080</td> </tr> </tbody> </table> <p>2. By 2015, 5 percent of Malaysia's share of diesel consumption in the transport sector will come from biodiesel.</p>	Cumulative Capacity (MW)							Year	Bio-mass	Biogas	Mini-hydro	Solar PV	Solid Waste	Total	2015	330	100	290	65	200	985	2020	800	240	490	190	360	2,080
Cumulative Capacity (MW)																													
Year	Bio-mass	Biogas	Mini-hydro	Solar PV	Solid Waste	Total																							
2015	330	100	290	65	200	985																							
2020	800	240	490	190	360	2,080																							
Total Combination of Assumptions (APS ⁴³)	APS = EEC + RE																												

- ❑ Voici les hypothèses renseignées par la Malaisie en rapport à la construction de ses projections.
- ❑ Ces hypothèses sont une étape nécessaire de la création de projections, et en rendre compte fait partie des directives du RBA.

Source : <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/malnc2.pdf>>



VI. Paragraphe 12, c) : objectifs et dispositions

- ❑ Les Parties rendront compte des :
 - ❑ objectifs des mesures d'atténuation, ceux-ci pouvant inclure les réductions des émissions, ainsi que les autres avantages du point de vue des changements climatiques et du développement durable;
 - ❑ dispositions prises pour atteindre ces objectifs.
- ❑ Le CGE a collecté un certain nombre d'exemples de Parties non visées à l'annexe I qui ont rendu compte des objectifs des mesures d'atténuation et des dispositions prises pour les atteindre.
- ❑ Les deux exemples suivants sont donnés à titre d'illustration. Ils proposent d'utiles angles d'approche choisis par les Parties non visées à l'annexe I qui ont fourni leurs informations relatives aux mesures d'atténuation.
- ❑ Même si ces exemples proviennent de CN, ils sont en ligne avec les directives fixées pour les RBA et offrent un cadre pour la documentation des informations requises.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation de l'Afrique francophone : le Bénin

- ❑ Le Bénin n'est pas un émetteur net de gaz à effet de serre (GES), mais il a tout de même identifié des politiques et mesures destinées à réduire les émissions de GES et renforcer la capacité d'absorption. Le Bénin a décrit quelques-unes des méthodes utilisées pour la collecte des informations fournies :
 - ❑ Avis d'experts;
 - ❑ Secteurs prioritaires sur la base de la part d'émissions de GES
- ❑ Le tableau 11 (p. 94) de la deuxième communication nationale (CN2) donne un aperçu des politiques sectorielles en lien avec l'atténuation.
- ❑ Dans plusieurs cas, la réduction des émissions n'est pas le principal objectif des mesures. Les directives offrent aux Parties la possibilité de rendre compte de mesures dont l'objectif principal n'est pas la réduction des émissions.
- ❑ Le tableau 12 (p. 98) de la CN2 donne un aperçu de politiques et de mesures spécifiques avec leurs effets.
- ❑ Les deux tableaux suivants reflètent des exemples tirés des secteurs forestiers et agricoles.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation de l'Afrique francophone : le Bénin (suite)

Tableau 11 (synthèse des politiques sectorielles) tiré de la CN2 du Bénin :

Politique	Objectifs	Principes des mesures/actions	Etat de mise en œuvre	Contraintes
Développement de systèmes améliorés de production végétale	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de GES par la fixation du carbone dans le sol 	Promotion de techniques de fertilisation du sol (compostage, agroforesterie) Promotion de variétés améliorées	En cours Prévu	Prix élevé du compost Réticence des agriculteurs due à la concurrence des arbres et cultures dans les systèmes agroforestiers
	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la productivité agricole 	Mise en place d'un mécanisme visant l'amélioration de l'accès aux intrants et aux crédits agricoles	Lancé	Difficulté à trouver les ressources financières de démarrage Difficulté d'accès aux intrants (semences et engrais)
Développement du potentiel national forestier	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la pression sur les forêts Augmentation du potentiel de fixation du carbone 	Création de plantations privées, communautaires et publiques Développement et mise en œuvre de plans de gestion pour les plantations	En cours	Complexité du processus d'accès au foncier pour les plantations Tentation à l'exploitation précoce des plantations

Source : République du Bénin, 2011. Seconde communication nationale. Disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/natc/bennc2f.pdf>.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation de l'Afrique francophone – le Bénin (suite)

Tableau 12 (aperçu des politiques et des mesures spéciales) tiré de la CN2 du Bénin :

Politique	Mesures/actions envisagées	Horizon temporel	Effets sur les émissions	Ancrage dans les politiques et priorités sectorielles
Développement de types d'élevage et techniques à faible émission de méthane	Promotion de l'ensilage avec ajout d'urée aux fins d'amélioration de la digestibilité	2020	Réduction des émissions de CH ₄	Non visé dans la politique sectorielle
Développement du potentiel de séquestration du couvert forestier	Promotion de la création de plantations d'espèces à fort potentiel de séquestration	2015–2020	Réduction des émissions de CO ₂	Non visé dans la politique sectorielle

Source : République du Bénin, 2011. *Seconde communication nationale*. Disponible sur <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/bennc2f.pdf>>.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation de l'Afrique francophone - le Burundi

L'exemple suivant concernant le secteur énergétique est tiré de l'annexe 5 de la CN2 du Burundi (p. 134) et englobe le plan d'action d'atténuation des GES. Le tableau est un sommaire mentionnant le secteur, les objectifs, les activités spécifiques, les indicateurs de performance, les intervenants, le coût et le calendrier.

Secteur énergétique : Objectif spécifique 2 : Promotion de l'électrification via des systèmes solaires photovoltaïques

Objectif/orientation	Activités	Indicateurs de performance	Intervenants	Coût en Francs Burundais (FBU) × 10 ⁶	Calendrier
Substitution au bois-énergie et aux produits pétroliers à des fins d'éclairage par l'énergie solaire photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population par des descentes sur terrain, des spots et des panneaux publicitaires - Augmenter la subvention de l'Etat et détaxer les équipements - Former des encadreurs - Installer ces systèmes dans 20 centres de santé, 10 écoles avec internat et 5 bureaux communaux par an 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions dues à l'utilisation du bois et des produits pétroliers d'au moins 2% par an - Augmentation du taux de réussite dans les écoles avec internat - 20 centres de santé, 10 écoles et 5 bureaux communaux électrifiés (par an) - 20 ha de forêt sauvegardés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Energie et des Mines - Ministère de la Santé Publique - Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire 	12 745 (par an)	2010–2015

Burundi, 2010. Seconde communication nationale. Disponible sur <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/burnc2.pdf>>.



VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre

- ❑ « ...des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et les dispositions correspondantes prises ou envisagées et les résultats obtenus, notamment les réalisations estimées (paramètres de mesure dépendant du type de mesure) et les réductions estimées des émissions, dans la mesure du possible... »
- ❑ Les indicateurs d'état d'avancement mentionnés dans le paragraphe 12 a), ainsi que les paramètres de mesure mentionnés dans le paragraphe 12 d), peuvent faciliter la communication des informations conformément au paragraphe 12 d).
- ❑ Au-delà des réductions et absorptions des émissions de GES, la préparation du **RBA** offre également l'**opportunité d'évaluer les effets économiques, sociaux et environnementaux des mesures d'atténuation.**
- ❑ Il existe un certain nombre d'**outils et de cadres** pouvant soutenir une telle évaluation, et les Parties sont encouragées à explorer les plus adaptés parmi ceux-ci et/ou de développer leurs propres méthodes.



VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

- ❑ Les indicateurs d'état d'avancement sont parfois élaborés sur la base de mesures quantitatives ou de statistiques d'une situation donnée suivie dans le temps. Cependant, les indicateurs d'état d'avancement peuvent aussi être de nature qualitative (descriptions de l'avancement) au lieu d'être purement statistiques.

- ❑ Les indicateurs d'état d'avancement peuvent avoir des fonctions multiples, parmi lesquelles :
 - ❑ Mesurer la réduction globale des émissions découlant des mesures d'atténuation;
 - ❑ Identifier les co-avantages des mesures d'atténuation pour le développement durable et la croissance économique et sociale.

- ❑ Il existe également des indicateurs qualitatifs : il s'agit de facteurs non numériques qui permettent de déterminer l'état d'avancement vers un objectif précis.



VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

- ❑ Les tableaux suivants sont des exemples tirés de CN de Parties non visées à l'annexe I d'Amérique latine.
- ❑ Ces exemples d'indicateurs d'état d'avancement sont donnés à titre illustratif et ne sont pas exhaustifs.
- ❑ Un grand nombre d'indicateurs d'état d'avancement, en particulier ceux liés au secteur énergétique et à l'utilisation du sol, ne sont pas si différents des données habituellement incluses dans les statistiques nationales.
- ❑ La formulation et la spécification des objectifs et leur nature diffèrent d'un pays à l'autre. Les indicateurs d'état d'avancement ainsi que les méthodes de mesure diffèrent eux aussi.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation d'Amérique du Sud

Tableau 1a. Objectifs, buts et indicateurs de l'état d'avancement des mesures d'atténuation

Objectif/but	Indicateurs d'état d'avancement	Source de l'information
Mesures contre la déforestation en Amazonie	Taux annuel de déboisement en Amazonie légale (km ² /an) Déforestation par zone (km ²) et par état amazonien	CN2 Brésil, p. 359
Accroissement de la production de sucre et d'alcool entre 2010 et 2020 pour l'éthanol et la bioélectricité	Production de canne à sucre (millions de tonnes) Production d'éthanol (milliards de litres) Bioélectricité (MW moyen) Part de la production d'électricité brésilienne (%)	CN2 Brésil, p. 287
Utilisation du charbon dans le secteur industriel (sidérurgie)	Consommation de charbon (tonnes) Part de reforestation Emissions réduites (tCO ₂)	CN2 Brésil, p. 316

Source : Communications nationales disponibles sur <http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php>



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation d'Amérique du Sud

Tableau 1b. Objectifs, buts et indicateurs de l'état d'avancement des mesures d'atténuation

Catalyser le réacheminement des déchets organiques industriels et commerciaux	<p>Efficacité de la production de biogaz par tonne de déchets traités</p> <p>Production d'énergie par tonne de déchets</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Réduction des émissions (tCO₂)</p>	Chili : Programme national MAAN pour la catalysation du réacheminement des déchets organiques industriels et commerciaux au Chili
Expansion des systèmes d'auto-alimentation en énergie renouvelable	<p>Capacité en énergie renouvelable installée (MW)</p> <p>Réduction des émissions (tCO₂)</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Ratio de levier du secteur privé (MAAN financement / financement privé)</p>	Chili : MAAN pour l'expansion des systèmes d'auto-alimentation en énergie renouvelable au Chili
Augmentation de la zone sous conservation ou gestion environnementale et réduction du taux de déforestation (objectifs spécifiques du « Plan Nacional para el Buen Vivir »)	<p>Pourcentage d'augmentation de la zone sous conservation ou gestion environnementale (l'objectif pour 2013 est de 5 %)</p> <p>Taux de déforestation (l'objectif pour 2013 est de 30 %)</p>	CN2 Equateur, p. 14

Source : Communications nationales disponibles sur <http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php>



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation d'Amérique du Sud

Tableau 1c. Objectifs, buts et indicateurs de l'état d'avancement des mesures d'atténuation

Renouvellement et démolition du parc automobile	Nombre de nouveaux véhicules Émissions réduites (tCO ₂)	CN2 Equateur, p. 16
Augmenter la part des énergies renouvelables de 50 % dans la panoplie énergétique primaire et de 90 % dans la production d'électricité	Production d'énergie éolienne (MW) 1000 en 2015 Production d'énergie à base de biomasse (MW) 250 en 2015 Production d'énergie solaire photovoltaïque (MW) 200 en 2015 Baisse de l'utilisation du pétrole dans les transports (15 % en 2015) Capacité de regazéification du gaz naturel liquéfié (millions m ³ /jour) (10 millions/jour en 2015) Part des énergies renouvelables dans la panoplie énergétique primaire Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité	CN3 Uruguay, p. 123
MAAN pour l'énergie thermique solaire (utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau)	Nombre de chauffe-eaux solaires installés Réduction de la consommation d'énergie (kWh) Emissions réduites (tCO ₂)	Uruguay : MAAN pour l'énergie thermique solaire



Source : Communications nationales disponibles sur <http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php>.

Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation du Pérou

- Le Pérou a identifié des indicateurs spécifiques pour aider le suivi de l'avancement d'une initiative au niveau des forêts :

Mesure stratégique	Objectif 2012	Objectif 2017	Objectif 2021
4.1 Réduire le taux de déforestation des forêts primaires, promouvoir leur conservation et leur utilisation durable.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du scénario de référence national pour les forêts et la déforestation. - Mise à jour du scénario de référence national pour les forêts classifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % de réduction du taux moyen annuel de déforestation pour la période 2000–2017. - Incorporation de 50 % de forêts identifiées comme non-classifiées dans le cadre de gestion des forêts existant. - 50 % de réduction (par rapport à l'année 2000) des émissions de GES générées par l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). 	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % de réduction du taux moyen annuel de déforestation pour la période 2000–2021. - Incorporation de 100 % de forêts identifiées comme non-classifiées dans le cadre de gestion des forêts existant. - 100 % de réduction (par rapport à l'année 2000) des émissions de GES générées par l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF).

Source : Pérou, Seconde communication nationale. Disponible sur <http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php>.



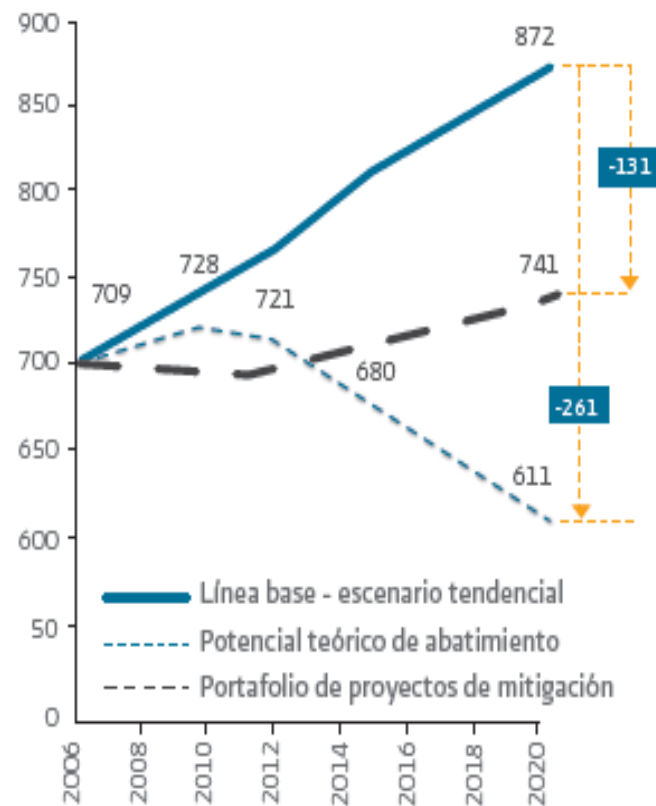
VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

Scénarios de référence

☐ Trois étapes clés sont incluses dans l'exemple d'évaluation présenté ici à droite (tiré de la CN5 du Mexique) :

1. Estimation du taux d'émissions de GES ou d'un autre indicateur d'état d'avancement pour une année donnée du scénario de référence, celui-ci servant de taux d'émissions de GES référence pour l'évaluation des effets d'une mesure d'atténuation;
2. Estimation des émissions de GES projetées ou d'un autre indicateur d'état d'avancement pour une année future du scénario des mesures d'atténuation, avec la mesure d'atténuation prévue située avant la mise en œuvre (évaluation ex ante);
3. Mesure de l'état d'avancement (évaluation ex-post) par rapport à l'évaluation ex-ante.

■ Potencial de abatimiento de emisiones, MtCO₂ eq. anuales



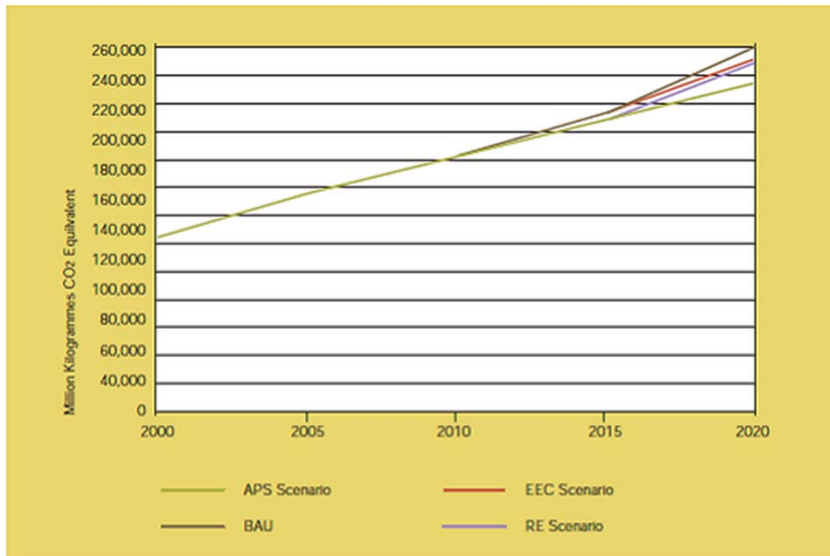
Fuente: INE, 2012.



Source : Mexique. Cinquième communication nationale. Disponible sur <http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/items/2979.php>.

VII. Paragraphe 12, d) : Progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

Figure 3.4
CO₂ Emissions Projections by Scenario, 2000 – 2020
Fuel: All Fuels, GHG: All GHGs



Note: The RE and APS scenarios are identical from 2010-2015.

Table 3.5
CO₂ Emissions by Scenarios, 2000 – 2020 (Gg)

Year	2000	2005	2010	2015	2020
BAU	125,071	155,306	180,716	212,902	259,844
EEC Scenario	125,071	155,306	180,716	212,902	251,058
RE Scenario	125,071	155,306	180,716	207,447	248,433
APS Scenario	125,071	155,306	180,716	207,447	234,065

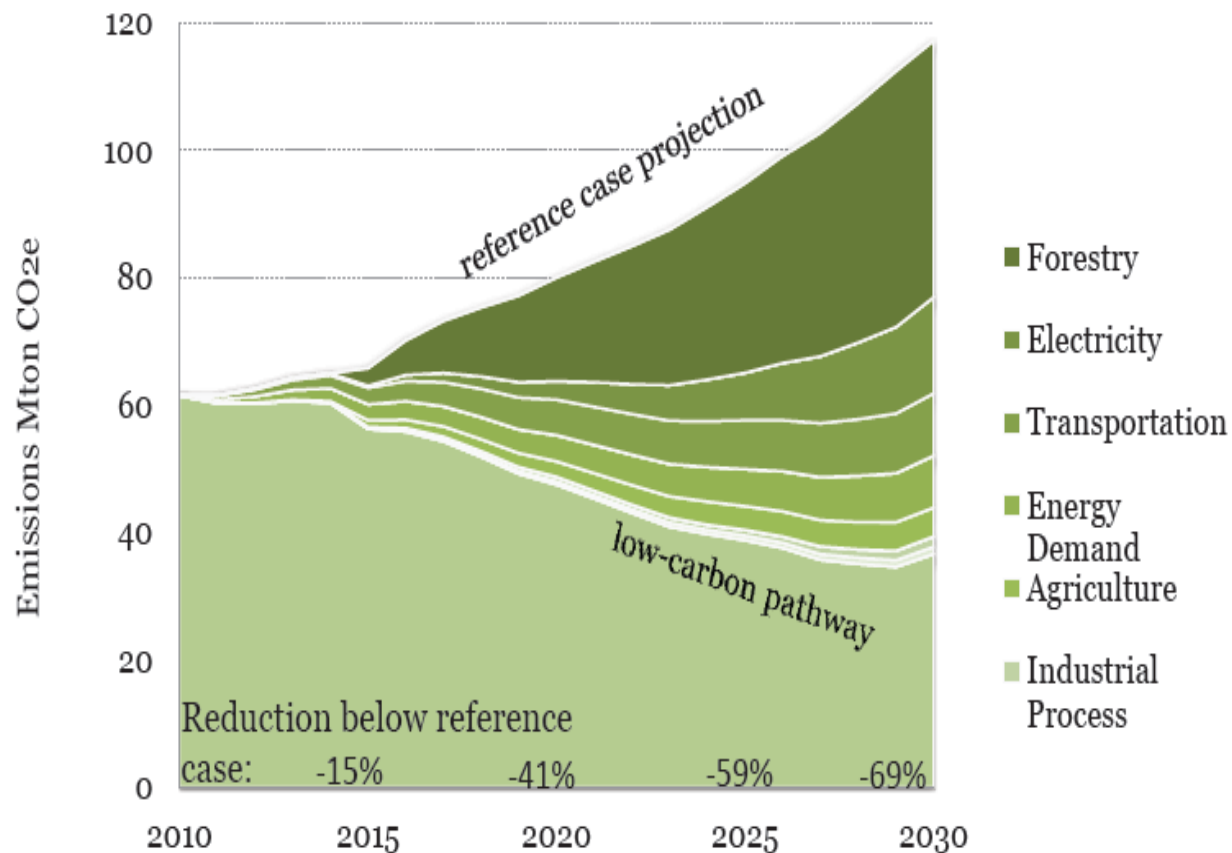
Cet exemple provenant de la Malaisie présente quatre scénarios possibles pour la réduction des émissions de CO₂ dégagées par les carburants.

Source <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/malnc2.pdf>>



VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

Cet exemple provenant du Kenya présente un mode de développement faible en carbone basé sur la réduction des émissions de six secteurs.



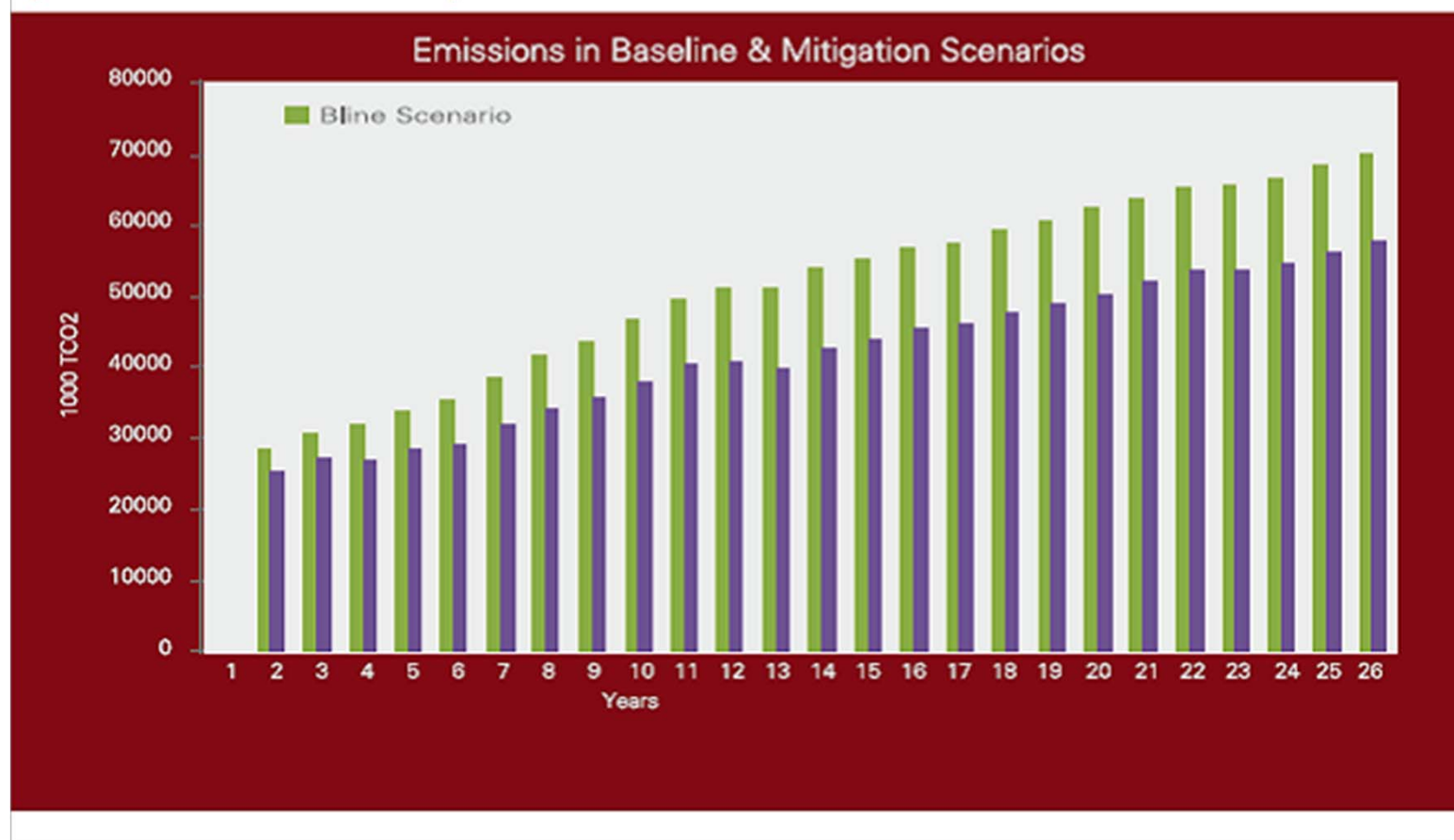
Source : <<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2013/03/Kenya-National-Climata-Change-Action-Plan.pdf>>



VII. Paragraphe 12, d) : Progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

Cet exemple de Jordanie présente une approche utilisant des données de séries temporelles.

Figure 3.1: Emissions in Baseline & Mitigation Scenarios



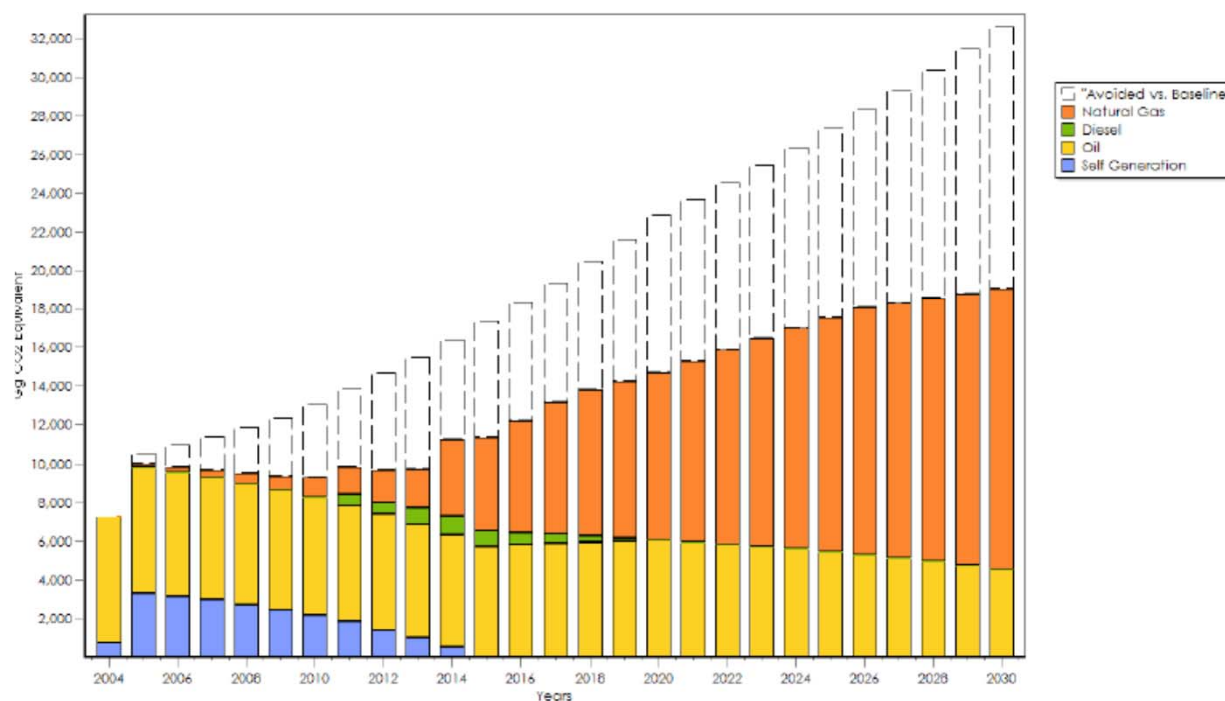
Source <<http://unfccc.int/resource/docs/natc/jornc2.pdf>>



VII. Paragraphe 12, d) : progrès accomplis dans la mise en œuvre (suite)

Cet exemple provenant du Liban présente une approche utilisant des données de séries temporelles.

MoEW plans : 33% GHG avoided



Source : <<http://www.ppiaf.org/sites/ppiaf.org/files/documents/%232Lebanon-LCE-WB-Workshop-Jordan3April2012.pdf>>



VIII. Paragraphe 12, e) : mécanismes internationaux fondés sur le marché

- ❑ Comme exposé dans les directives des RBA, les Parties doivent fournir des informations sur les mécanismes internationaux fondés sur le marché, dans la mesure où ces informations existent. Le tableau suivant est un exemple du type d'information que les Parties peuvent fournir en l'agrémentant d'autres informations pertinentes.

Information	Information pays
Type de mécanisme de marché	
Type de projet développé	
Impact prévu à la fois en matière de réduction des émissions et d'absorption par les puits, et autres effets	
Partenaires de mise en œuvre	
Utilisation d'unités prévue	



IX. Paragraphe 13 : dispositifs nationaux de mesure, notification et vérification

- ❑ Les directives pour les RBA stipulent que les Parties devraient fournir des descriptifs des dispositifs nationaux de mesure, notification et vérification.

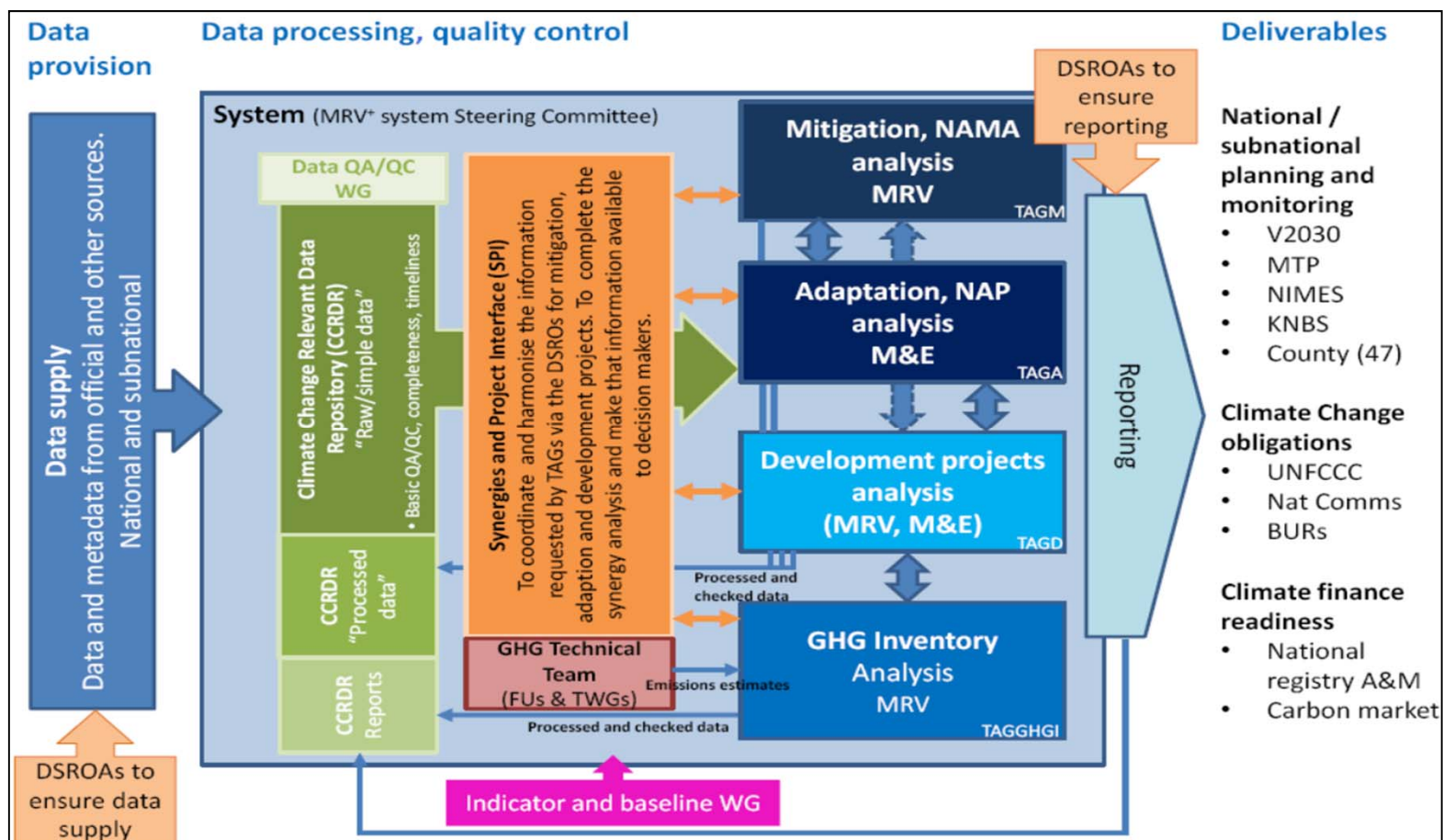
- ❑ Le type d'information à communiquer au sein de cette section n'est pas précisé.
 - ❑ Des négociations ont lieu dans le cadre du travail du Conseil Scientifique et Technologique (SBSTA) pour informer les Parties sur la manière de décrire les dispositifs de mesure, notification et vérification des MAAN entreprises au niveau national par les Parties qui sont des pays en développement.

- ❑ Les Parties sont libres de définir et de décrire ces dispositifs comme elles l'entendent, en accord avec les conditions qui leur sont propres.



Exemple : Communication des informations sur les mesures d'atténuation du Kenya

Ce tableau présente le dispositif + le cadre de mesure, notification et vérification du Kenya (avec une composante inventaire des GES)



Source : <<http://cdkn.org/wp-content/uploads/2013/03/Kenya-National-Climate-Change-Action-Plan.pdf>>

